

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 5 novembre 2021 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Suzanne Parisé, Émilie Tessier et par conférence téléphonique, Denis Ethier, Yves Desjardins, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-11-690

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-11-691

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par madame la conseillère Suzanne Parisé, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-11-692

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 12 OCTOBRE 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 6 et 12 octobre 2021, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville, tenues les 6 octobre avec la modification à la résolution numéro 21-10-675 dans le 3^e paragraphe du dispositif, de la date d'ancienneté du 30 juin 2020 pour le 29 juin 2021 et 12 octobre 2021.

ADOPTÉE.

21-11-693

MISE EN ADOPTION - CHIEN DE MONSIEUR MARTIN LABELLE

CONSIDÉRANT les résolutions 21-09-609 et 21-10-667;

CONSIDÉRANT le rapport du Centre canin Le Refuge relativement à l'évaluation de la dangerosité du chien de monsieur Martin Labelle;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, de ne pas remettre le chien Patof à son propriétaire, monsieur Martin Labelle, suivant les recommandations du rapport de dangerosité reçu le 29 octobre 2021 du Centre canin Le Refuge.

D'autoriser le Centre canin à mettre ledit chien en adoption afin de le diriger vers une famille qui répond aux recommandations de l'éducatrice en comportement canin.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-11-694

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire